

Bio 2306 - TRAVAIL DE SESSION

Collection de plantes

Le travail de session consiste en une collection de 20 espèces de plantes vasculaires. **Il est très fortement recommandé de récolter les plantes au cours de l'été et d'arriver à l'automne avec une collection complétée.** Si ce n'est pas le cas, pas de panique: il y a encore du temps pour récolter jusqu'à la mi-octobre. Toutefois, il faudra faire vite, car la qualité du matériel se dégrade rapidement de septembre à octobre et attendre trop rendra l'identification beaucoup plus ardue. Il est aussi recommandé de **récolter au moins 25 espèces**, au cas où certaines récoltes seraient incomplètes ou trop difficiles à identifier. Il n'est pas nécessaire que les spécimens soient identifiés avant le cours. Toutes les informations nécessaires à la réalisation du travail sont données ici. Tenez-en compte lors de la récolte et votre collection répondra aux critères de correction (nom scientifique correct 60%, qualité scientifique 10% et technique du spécimen 10%, précision de l'information sur l'étiquette 20%).

Des presses pour le séchage sont disponibles à l'Herbier Marie-Victorin auprès de Mme. Carole Sinou (514-343-6111 postes 82095 ou 83148) <carole.sinou@umontreal.ca> moyennant un dépôt de \$20 (étudiants inscrits au cours seulement).

La biblio EPC-Bio possède une vidéo sur la récolte de spécimens d'herbier que vous pouvez visionner sur place. Alternativement, vous pouvez visionner cette vidéo en anglais directement sur Internet : https://youtu.be/qlnacetx_II

Notez bien que, dans la vidéo ci-dessus, la botaniste a fait une erreur : elle n'a pas pris les racines de la plante qu'elle a récolté. Ne faites pas cette erreur : prenez la plante complète, incluant les racines, sauf dans le cas de gros arbustes ou d'arbres.

Tous les spécimens doivent absolument contenir des parties reproductives en plus des parties végétatives. Pour les fougères, il faut récolter des frondes fertiles avec des sporanges. Pour les conifères, il faut récolter des cônes. Pour les plantes à fleurs, il faut récolter des fleurs et/ou des fruits.

Chaque étudiant doit récolter **individuellement** cinquante (20) **espèces différentes de plantes vasculaires** (excluant les mousses, lichens et champignons) **indigènes ou naturalisées** (poussant spontanément nature, y compris les mauvaises herbes, mais **pas les plantes cultivées**; celles-ci sont d'ailleurs souvent difficiles à identifier par la suite). **Si une plante est cultivée, elle est exclue même si l'espèce est indigène au Québec.** Parmi ces 20 spécimens devront **obligatoirement** figurer:

- **2 lycophytes** ou **monilophytes** (prêles, fougères et plantes alliées)
- **2 arbres ou grands arbustes (>2 m) à feuilles caduques** indigènes
- **4 graminées, joncs** ou **cypéracées**

Selon la loi, il est interdit de récolter dans les parcs municipaux, provinciaux et nationaux. Une note de zéro sera attribuée à tout spécimen récolté en de tels lieux (sauf permission écrite des autorités compétentes). De plus, la loi interdit la récolte de plantes légalement désignées vulnérables ou menacées.

L'Herbier Marie-Victorin se réserve le droit de conserver les spécimens : si vous tenez absolument à garder votre collection, **récoltez en double**. Cela pourrait aussi vous éviter de désagréables surprises (spécimens endommagés en cours de manipulation, perdus, etc.)

Les informations relatives à la constitution d'un herbier (collecte, pressage, séchage) sont accessibles sur la page web de l'Herbier Marie-Victorin:

<http://www.irbv.umontreal.ca/recherche/collections/herbier-marie-victorin> > [Guide de confection d'un herbier](#)

Les données des étiquettes doivent être informatisées et imprimées à l'aide du modèle détaillé fourni sur la même page > [Modèle pour faire des étiquettes d'herbier](#). Les [Instructions pour la saisie](#) vous donnent les informations nécessaires. **Consultez ces documents avant la cueillette afin de vous assurer de prendre en note les données nécessaires (date, coordonnées, localité, milieu, etc.).**

Il ne faut pas monter les spécimens. Il ne faut pas utiliser d'agrafes, de papier collant ou de trombones pour faire tenir les spécimens et étiquettes dans les feuilles de papier utilisées au séchage. Si vous avez des morceaux libres (aiguilles tombées, etc.), vous pouvez les mettre dans une enveloppe.

Remise de la collection

La collection sera remise plusieurs semaines avant la fin du cours. Vérifiez l'horaire dans le plan de cours pour vous assurer d'avoir terminé ce travail à temps.

Les informations des étiquettes seront demandées 1-2 semaines avant la date de remise finale pour nous permettre de les vérifier et de les imprimer pour vous. Une fois imprimées, vous pourrez les distribuer dans vos spécimens, puis apporter les spécimens entre deux cartons ficelés de façon serrée, dans une boîte de carton de même taille que les spécimens, le jour de la remise finale.